

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE ÎLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée **QUE** :

Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception 2022 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes 2022 dans le délai imparti;

Toutes les personnes sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres sont tenues de les payer selon le mode de paiement déterminé par la Municipalité de Grosse Île en vertu du Règlement n° 2006-03.

Donné à Grosse Île
Ce 16^e jour de février 2022


Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maxine Matthews, Greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Grosse Île, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public ce 16^e jour de février 2022 sur le site Internet de la Municipalité (www.mungi.ca), et en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Carla's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse Ile.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour de février 2022.


Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe